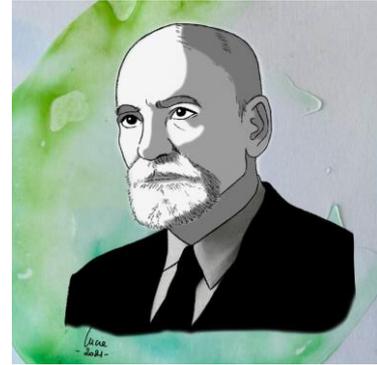


René CASSIN

« Il n'y aura de paix sur cette planète tant que les droits de l'Homme seront violés en quelque partie du monde que ce soit ». ¹

Biographie² : René CASSIN est né à Bayonne le 5 octobre 1887. Après avoir obtenu son baccalauréat à 15 ans, il poursuit des études en Droit à l'Université d'Aix-Marseille puis à Paris. Pendant ses études il travaille comme rédacteur au *Recueil des lois et décrets*, plus connu sous le nom de *Recueil Sirey*, et au sein du cabinet de Maître MAYER à Paris. Il obtient le titre de docteur en sciences juridiques, économiques et politiques en 1914 et devient avocat au barreau de Paris. Cependant, mobilisé comme soldat, René CASSIN ne peut alors se présenter au concours d'agrégation la même année. Réformé en 1916 pour cause de blessure grave sur le champ de bataille, il revient à la vie civile et rejoint le *Recueil Sirey* où il participe notamment à la refonte du *Jurisclasseur* tout en étant nommé chargé de cours à la Faculté de Droit d'Aix-Marseille. Il est reçu troisième au concours d'agrégation de janvier 1920, puis est nommé Professeur agrégé de la Faculté de Droit de Lille. Il y enseigne le droit civil jusqu'en 1929, année où il est appelé à la Faculté de Droit de Paris, il devient Professeur titulaire de la chaire de procédure civile en 1931. Il enseigne à la Faculté de Paris jusqu'à sa mort avec une seule interruption lors de la Seconde Guerre mondiale. Il meurt à Paris le 20 février 1976 à l'âge de 89 ans, et ses cendres seront transférées au Panthéon en 1987.



Spécialités : Droit civil, procédure civile, droit international privé, droit international, droit public.

Thèses : De *l'exception tirée de l'inexécution dans les rapports synallagmatiques (exception non adimpleti contractus) et de ses relations avec le droit de rétention, la compensation et la résolution*, et *La conception des droits de l'État en matière successorale dans les projets de Code civil suisse*, 1914.

Ouvrages et articles majeurs :

- *La jurisprudence des pensions de guerre et de l'adoption des Pupilles de la Nation*, 1925 ;
- Contributions à la première édition du *Traité pratique de droit civil français*, Tome V, *Des obligations*, de M. PLANIOL et G. RIPERT (1930) et au *Vocabulaire juridique* de R. CAPITANT (1928-1933) ;
- *La déclaration universelle et la mise en œuvre des droits de l'homme*, 1951 ;
- *Les hommes partis de rien : le réveil de la France abattue (1940-1941)*, 1974.

Divers³ : René CASSIN a marqué l'histoire pour son rôle d'artisan de la paix, il est convaincu que la guerre reviendra si l'on n'impose pas des droits universels supérieurs aux intérêts nationaux. Profondément marqué par la Grande Guerre qui l'a tiré du « *confort moral provisoire* »⁴, l'homme public prend le pas sur l'universitaire et il crée dès 1917 l'une des premières associations locales de victimes de guerre à Aix. Lors de la Seconde Guerre mondiale, il fait partie des premiers civils à rejoindre le Général de Gaulles à Londres en 1940. Il devient président du Comité juridique et écrit les statuts de la France Libre. Il contribue à la création de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). Il est par ailleurs considéré comme l'un des artisans majeurs de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme adoptée à Paris en 1948. Il sera vice-président du Conseil d'État et on lui doit ainsi l'affirmation des principes des droits de la défense, du droit au recours, la reconnaissance des principes d'égalité, de continuité du service public, de liberté de conscience et d'opinion, la consécration du droit de grève des agents publics et de la liberté d'association. Il fut également membre du Conseil constitutionnel et Président de la Cour européenne des droits de l'Homme. C'est au titre de son engagement en faveur des droits de l'Homme que le Prix Nobel de la Paix lui est attribué en 1968. De nombreux hommages lui sont rendus, notamment celui de l'Académie des sciences morales et politiques qui récompense tous les deux ans « *l'auteur d'un ouvrage juridique de valeur ou l'auteur d'une action ou d'une œuvre civique méritoire* », d'un prix René CASSIN.

¹ R. CASSIN, entretien donné à l'ORTF le 9 novembre 1968 à Paris.

² *Actualité de la pensée de René Cassin (actes du colloque international organisé par l'Association pour la fidélité à la pensée de René Cassin, Paris 14-15 novembre 1980)*, CNRS, 1981 Comité des travaux historiques et scientifiques ; E. DECAUX, « René Cassin : entre mémoire et histoire », *Droits fondamentaux*, N° 09.2010.

³ *Ibid* ; B. LASSERRE, « René Cassin, un fantassin du droit au Palais-Royal », *AJDA* 2018, p.2465.

⁴ R. CASSIN, Conférence Nobel, Oslo, 11 décembre 1968.